

« Partenaires pour le paysage »

La conception « Paysage suisse »

« Partenaires pour le paysage »: c'est le slogan de la conception « Paysage suisse » (CPS) approuvée par le Conseil fédéral en décembre 1997. Près de 80 partenaires qui ne font pas partie de l'administration fédérale – services cantonaux spécialisés, institutions, associations et organisations – participent à la CPS; cette large collaboration constitue une base d'appui importante et renforce la politique paysagère de la Confédération. L'OFEPF s'occupe de la coordination de la CPS.

Mesures

Les quelque 220 mesures qui doivent être mises en œuvre entre 1998 et 2005 par les services fédéraux ont un rayon d'action étendu. Certaines visent à élaborer des stratégies, des programmes, des plans sectoriels ou des directives, d'autres touchent à la formation ou aux relations publiques, d'autres encore garantissent un suivi.

La Confédération elle-même contribue activement à modeler le paysage: en aménageant de manière naturelle les alentours des bâtiments fédéraux, par exemple, ou en prenant des mesures écologiques sur les places d'armes, les terrains d'aviation, les places de tir et d'exercice. D'autres mesures concernent la mise en place de principes de base pour améliorer la protection des oiseaux lors de projets de lignes aériennes, encourager la mise en œuvre ciblée de la compensation écologique par les agriculteurs, assainir les corridors à faune et encourager les réserves forestières.

On peut citer comme autres exemples la délimitation de zones de tranquillité bénéficiant de limitations de décollage, d'atterrissage et de survol pour l'aviation, l'encouragement de programmes concertés de protection contre les crues ainsi qu'un suivi renforcé des inventaires ou de la politique d'octroi de concessions pour des installations de transport touristiques.

Objectifs généraux et sectoriels

Le deuxième volet de la CPS concerne la réalisation de ses objectifs. Ces objectifs de la CPS sont contraignants pour les services fédéraux ayant une activité à incidence territoriale; il s'agit de conserver et de favoriser la diversité biologique et paysagère de la Suisse.

Voici quelques exemples d'objectifs généraux à prendre en compte par tous les services fédéraux dans les décisions portant sur le paysage: valoriser l'eau dans le paysage, créer des espaces de compensation tranquilles et diversifiés, concentrer les infrastructures et veiller à la valorisation écologique et à l'aménagement agréable des territoires fortement sollicités.

Les objectifs sectoriels sont répartis sur 13 politiques sectorielles, allant des bâtiments fédéraux à l'utilisation de la force hydraulique. Dans le domaine du sport, des loisirs et du tourisme, par exemple, il faut éviter les dessertes touristiques dans des paysages d'une valeur particulière; dans le secteur des transports, il est important de minimiser l'effet de morcellement des biotopes provoqué par les infrastructures, et dans le domaine de l'aménagement des cours d'eau, il s'agit d'assurer un espace suffisant aux fleuves et aux rivières.